



## ASCPA Rando

33600 PESSAC

Tel : 05.56.69.18.49

Email :  
[admin@ascparando.com](mailto:admin@ascparando.com)

### Assurance R.C.P.

#### WTW France - Département Sport Immeuble

DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville

45911 ORLEANS CEDEX 9

Tél. : 09 72 72 01 19

[fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com)

Contrat n° 41789295M / 0002

#### Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution

3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre

Tel 33(0)1 70 96 63 40

Contrat n° 4000716162 /1



## NOTICE D'INFORMATION

Pessac 14 novembre 2025

# TOUR DE BELLE ILE EN MER

## 4 jours en étoile



Belle-île-en-Mer est la plus grande des îles bretonnes avec ses 85km<sup>2</sup>, ses 4 communes, Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon. Belle-île est aussi la plus habitée avec près de 6 000 habitants à l'année. Elle doit son élogieuse réputation à son environnement naturel exceptionnel : paysages marins, hautes falaises découpées et panoramas grandioses, landes et dunes remarquables et préservées, sentiers côtiers. Elle est aussi la plus vallonnée avec un relief comparable à de la moyenne montagne et 2 800 m de dénivelé sur l'ensemble du parcours et l'une des îles les plus éloignées du continent avec 50 minutes de traversée depuis Quiberon.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'ASCPA Randonnée pédestre, titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance.

Nombre de participants : 12 mini, 40 maxi.

Dates : du lundi 01 juin au samedi 06 juin 2026.

Déplacements : l'aller et le retour sont à organiser par les participants en privilégiant le covoiturage (non compris).

### PROGRAMME :

**Lundi 01 juin 2026** : Rendez-vous à Port Maria à Quiberon en début d'après-midi (à définir en fonction des horaires des bateaux).

Les participants peuvent covoiturer pour rejoindre Quiberon depuis Pessac (550 km environ).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
23 rue Raspail, 94200 Ivry-Sur-Seine – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00069

Pour embarquer sereinement vers Belle-Île, certains parkings sont plus adaptés voire gratuits, comme :

- **Parking de la Résistance**, rue de la Gare, à environ 15 minutes à pied de l'embarcadère ;
- **Parking du Butoir**, rue de Saint-Julien, à environ 20 minutes à pied de l'embarcadère ;
- **Parking des Îles**, à environ 30 minutes à pied de l'embarcadère.

Ces parkings sont desservis toute l'année en bus BreizhGo ligne 601. Environ un passage toutes les heures.

💡 **Pratique** : avant votre départ, assurez-vous sur [le site de la commune](#) des règles de stationnement en fonction de la saison à Quiberon.

Transfert en bateau Quiberon-Le Palais (horaires non publiés à ce jour).

Transfert par les Bus Bleus au VVF.

Installation et dîner au restaurant du VVF.

### **Mardi 02 juin 2026 : VVF – LA POINTE des POULAINS**

Petit déjeuner puis départ vers La Pointe des Poulains avec le sac de la journée (pique-nique fourni).

Nous partirons du VVF pour rejoindre le sentier côtier en direction de La Pointe des Poulains. Un parcours exigeant jalonné de vestiges historiques, d'attrayantes criques et de paisibles plages. Le parcours passe du niveau de la mer à des falaises de 30 à 40 mètres, Vous découvrez des criques aux eaux turquoise, de magnifiques bosquets d'hortensias. Après avoir longé la ria de Sauzon, nous arrivons à Sauzon, véritable bijou de l'île, port pittoresque où il fait bon arpenter ses petites ruelles et ses maisons colorées ! Nous poursuivons en direction de la magnifique pointe des Poulains, l'un des plus beaux sites de l'île. Par temps clair, ce lieu offre une vue imprenable jusqu'à l'Île de Groix, Lorient et la baie de Quiberon. Visite du fort Sarah Bernhardt (environ 1h) et Transfert par les Car bleus jusqu'au VVF.

Dîner et nuit au VVF.

**Bilan journée : 13,2 km, + 329 m, - 317 m, IBP 36, 4 h de marche environ.**

### **Mercredi 03 juin 2026 : LA POINTE des POULAINS – PORT COTON**

Petit déjeuner puis départ en bus vers La Pointe des Poulains avec le sac de la journée (pique-nique fourni).

Le parcours est très vallonné entre la Pointe des Poulains et Port Coton. Du niveau de la mer, nous remonterons sur des falaises de 40 à 50 mètres, mais sans difficulté majeure sur le reste du sentier. Nous passerons par l'Apothicaiererie qui est une grotte creusée dans la falaise, mais dont l'accès est interdit de nos jours. Puis nous arriverons sur la belle plage de Donnant pour enfin découvrir les aiguilles de Port Coton. Des pics déchirés plantés dans l'océan, une lumière irréaliste... Monet en a fait une toile. Transfert par les Car bleus jusqu'au VVF.

**Bilan journée : 17,2 km, + 278 m, - 268 m, IBP45, 5 h de marche environ.**

### **Judi 04 juin 2026 : PORT COTON - LOCMARIA**

Petit déjeuner puis départ en bus vers Port Coton avec le sac de la journée (pique-nique fourni).

Nous partirons de Port Coton pour rejoindre Locmaria situé à l'Est de l'île. Nous passerons par la côte sauvage et une succession d'anses assez profondes comme Port Goulphar, ou Port Kérel. Transfert par les Car bleus jusqu'au VVF.

**Bilan journée : 23,5 km, + 455 m, - 480 m, IBP63, 7 h de marche environ.**

## **Vendredi 05 juin 2026 : LOCMARIA - LE PALAIS**

Petit déjeuner puis départ en bus vers Locmaria avec le sac de la journée (pique-nique fourni).

De retour sur la côte Nord, celle-ci devient plus douce et plus boisée. Nous longerons Les Grands Sables qui comme son nom l'indique est la plus grande plage de l'île. Enfin, nous rejoindrons Le Palais en passant par quelques petites plages comme Port Yorç'h ou Port Guen, la citadelle Vauban et ses imposants remparts pour terminer notre parcours au VVF.

**Bilan journée : 21,5 km, + 393 m, - 397 m, IBP53, 6 h 15 de marche environ.**

## **Samedi 06 juin 2026 : RETOUR**

Petit déjeuner puis départ en bus pour le transfert en bateau pour Quiberon.

Fin du séjour. Retour vers Pessac à organiser par les participants.

### **HEBERGEMENT :**

Hébergement au VVF en gîte duplex avec deux chambres dont une avec un lit simple et l'autre un lit double, salle d'eau et toilettes partagées (2 ou 3 personnes par logement). Petits déjeuners, diners et pique-niques inclus. Le linge de toilette, le lit fait à l'arrivée et le ménage en fin de séjour sont compris.

Il est demandé de prendre :

- Deux boîtes hermétiques réutilisables pour les salades pique-nique.
- Des couverts.
- Un petit sac poubelle pour la récupération des déchets.
- Un sac en tissu pour mettre le pique-nique, afin de réduire l'utilisation de sachets en papier.

### **MODALITES DU SEJOUR**

#### • **Conditions :**

- Être adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Être licencié (licence avec responsabilité civile et accident 2025-2026),
- Être capable de randonner 4 jours consécutifs, (IBP moyen = 50).
- Partager et participer à la vie du groupe toute la durée du séjour,
- Être autonome pour se rendre au point de départ et revenir à Pessac ou s'organiser avec d'autres participants pour covoiturer.

#### • **Matériel nécessaire :**

- Des chaussures de randonnée adaptées aux chemins escarpés et pierreux (médium, rigides à semelle plutôt dure, étanches, etc.).
- Des bâtons (facultatifs mais recommandés) avec embouts,
- Le sac à dos contenant :
  - Votre licence, carte d'identité, carte vitale, pass'sanitaire (si exigé), Votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
  - Une couverture de survie,
  - Une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc...),
  - Des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.),
  - 1,5L d'eau minimum, -

- Le nécessaire pour le pique-nique (boîtes, couverts, gobelet, serviette, sac tissu, Cf. § hébergement ci-dessus),
- Des aliments énergétiques.

**Les embouts de bâtons sont obligatoires pour ne pas endommager le sentier côtier, l'absence est passible d'une amende de 135 €.**

## COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **525 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

### • Ce prix comprend :

- L'hébergement en pension complète, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour (pique-nique),
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
- La taxe de séjour,
- L'entrée au Fort Sarah Bernhardt,
- Le transfert A/R en bateau Quiberon - Le Palais,
- Le transport en bus dédiés entre le port et le VVF, et sur chaque randonnée,
- La contribution immatriculation tourisme.

### • Ne sont pas compris :

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (Voir notice d'assurance sur le [site internet du club](#)),
- Les covoiturages (prix déterminés par les conducteurs),
- Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
- Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas.
- Les dépenses personnelles,

**D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

## INSCRIPTIONS :

### • Préinscription :

Par mail à [d.trinet@free.fr](mailto:d.trinet@free.fr) en précisant : nom, prénom, n° de licence, volontariat éventuel pour prendre voiture personnelle et si oui nombre de places offertes.

**Date limite de préinscription : 25/11/2025**

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 30/11/2025.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription.

### • Inscriptions :

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné du montant de l'acompte et des éventuelles primes d'assurance facultatives par chèque à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre ou par carte bancaire.

Si paiement par chèque, courrier à adresser à :

Dominique TRINET  
22 avenue du Chatenet  
33600 PESSAC

Pour les paiements par carte bancaire, le bulletin d'inscription signé peut être envoyé par mail à [d.trinet@free.fr](mailto:d.trinet@free.fr).

### **Inscriptions avant le 15/12/2025.**

#### **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascpa.com/sorties-decouverte/>)

#### **PAIEMENTS :**

Le paiement du séjour peut se faire :

- par chèques à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et envoyés à l'adresse indiquée sur le mail d'envoi du bulletin d'inscription :
  - o un chèque d'acompte de 200 € à l'inscription, avant le 15/12/2025,
  - o un éventuel chèque pour les primes d'assurance facultatives à l'inscription (chèque spécifique),
  - o un chèque de solde de 325 € encaissé à partir du 15/04/2026.

**Nota : Joindre lors de votre inscription tous les chèques (acompte et solde). Le solde ne sera pas encaissé avant le 15/04/2026.**

- par carte bancaire via le site de paiement en ligne dont l'accès vous sera communiqué lors de l'envoi du bulletin d'inscription. Il vous sera alors demandé :
  - o de payer un acompte de 200 € à l'inscription, avant le 15/12/2025,
  - o de payer dans un second temps le solde de 325 € avant le 15/04/2026.

**Nota :** en payant par carte bancaire :

- Vous bénéficiez de l'assurance voyage liée à ce moyen de paiement. Notez cependant que les niveaux de couverture varient d'une carte bancaire à une autre. Une même carte (Visa ou Mastercard) peut proposer des prestations différentes (plafonds ou franchises, exclusions...) selon la banque qui l'émet. Assurez-vous donc de connaître parfaitement les garanties de la vôtre. Prêtez attention aux conditions spécifiques qui s'appliquent.
- Vous avez toujours la possibilité de souscrire aux assurances facultatives du contrat fédéral/Groupama. Dans ce cas le montant des primes d'assurances est à régler en même temps que l'acompte

#### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :**

Les déplacements sur l'île se feront en utilisant les Car bleus. Ils sont compris dans le séjour.

Les trajets pour rejoindre le point de rendez-vous du séjour et le retour, ne sont pas inclus dans le séjour. Pour réduire l'impact écologique des déplacements, les participants peuvent utiliser les moyens de transport en commun quand ils existent ou s'organiser entre eux pour covoiturer sous leurs responsabilités. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R).

#### **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation avant le 15/12/2025, restitution des sommes versées.
- Annulation entre le 15/12/2025 et le 15/04/2026, versement de 200 € + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite conservé.
- Annulation après le 15/04/2026, versement de 525 € conservé, + éventuelle prime d'assurance facultative souscrite soit la totalité du montant du séjour.

**DIVERS :**

Pour des raisons de sécurité, deux groupes pourront être constitués en fonction des étapes, chacun encadré par un animateur et un serre-file.

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

**CESSION DU SEJOUR :**

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

**RESPONSABLES DE LA SORTIE :**

Dominique TRINET

Francis TEREL

Gilbert ZANON

**CORRESPONDANT TOURISME :**

Eric LECLERC

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur <a href="#">le site Internet</a> de l'ASCPA Rando.
--